

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 24 juin 2022,
Secrétaire de séance : Jean SARASOLA

Etaient présents 44 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint

Présents : Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Jacques BORDENAVE à Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Dany BARRAUD, David MIRANDE, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe QUERY

RAPPORT N° 220630-11-ENV-

**SICTOM : TARIFICATION DES SOUTIENS AUX ACTIONS RELATIVES AU RÉEMPLOI,
À LA RÉPARATION ET À LA RÉUTILISATION**

M. CASABONNE indique que suite à la délibération n°220519-15-ENV- du 19 mai 2022, validant la mise en œuvre de trois formes de soutien favorisant les actions de réemploi, de réparation et de réutilisation sur notre territoire, le SICTOM propose les montants euros/tonne suivants :

- Soutien à la tonne valorisée :
 - Meubles : 43 €/t
 - Encombrants : 142 €/t
- Soutien forfaitaire à la préparation à la réutilisation (tri, diagnostic, réparation...) : 89 €/t
- Soutien forfaitaire pour les actions de sensibilisation et d'information relatives à la prévention et à la réduction des déchets mises en place : 10 €/t

Ces montants se fondant sur nos performances de collectes et sur les montants contractuels avec nos partenaires éco-organismes, ils feront l'objet d'une réévaluation annuelle.

Pour rappel, les soutiens seront cumulables si les conditions d'éligibilité sont remplies et une convention sera établie entre la collectivité et la structure pour définir les conditions et modalités de mise en œuvre du(des) soutien(s) financier(s) et des autres éventuelles aides accordées par la collectivité.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** les montants des soutiens financiers tels que susmentionnés,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 30 juin 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY